

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 06 octobre 2017 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 4 Absents : 2 Votants : 5
Procuration : 1
Date de convocation : 2 octobre 2017

Présents : Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ - Nicole ROCHE

Absents excusés : Jean BIJASSON – Gilberte GIRARD

Procuration : de Jean BIJASSON à Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

Secrétaire de séance : Annie BORDAS

Madame le Maire constatant le quorum ouvre la séance à 20 h 00.

1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 04.08.17.

Le compte-rendu de la réunion du 4 août 2017 ayant été adressé par mail à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté par 5 voix.

2) Convention Centre Equestre de Sainte Marie de Cuines

Madame le Maire indique que la commune de Sainte-Marie-de-Cuines propose qu'une convention de répartition des dépenses du Centre Equestre soit établie entre les trois communes de la CCVG, à savoir, Ste-Marie-de-Cuines, St-Colomban-des-Villards et St-Alban des-Villards.

Le bâtiment du Centre Equestre est situé sur la commune de Sainte-Marie-de-Cuines. Pour sa construction, deux emprunts ont été contractés par la CCVG (Communauté de Commune de la Vallée du Glandon) regroupant les trois communes dans le mandat de 2008 à 2014 :

- Un emprunt de 500 000.00 € avec une annuité de 43 734.60 €.

Banque	Contrat n°	Montant initial du Prêt (€)	Montant restant dû au 01/04/2014	Date de la 1 ^{ère} échéance	Date de la dernière échéance
Crédit Agricole	00000625047	500 000.00 €	487 449.14 €	25/10/2013	25/07/2028

- Un emprunt de 342 000.00 € avec une annuité dégressive concernant :
 - * pour 101 100.00 € le Centre Equestre : 29.56 % de l'emprunt
 - * pour 240 900.00 € la Zone d'Activités : 70.44 % de l'emprunt

Banque	Contrat n°	Montant initial du Prêt (€)	Montant restant dû au 01/04/2014	Date de la 1 ^{ère} échéance	Date de la dernière échéance
Banque Postale	MON500838EUR (MON208627EUR)	342 000.00 €	336 300.00 €	01/02/2014	01/02/2029

Au moment de la création de La 4C (Communauté de Communes du Canton de La Chambre) et par délibération, deux contrats de prêt ont été transférés d'autorité à :

- La commune de Sainte-Marie-de-Cuines pour le prêt de 500 0000.00 €
- La commune de Saint-Colomban-des-Villards pour le prêt de 342 000.00 €

Par délibération du 20 mai 2016, le Conseil Municipal de Saint-Colomban-des-Villards a décidé le transfert de l'emprunt de 342 000.00 € à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines.

Par délibération du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal de Sainte-Marie-de-Cuines a accepté le transfert de ce contrat de prêt.

La commune de Saint-Alban-des-Villards participera solidairement au paiement du tiers des annuités d'emprunts contractés pour la construction du Centre Equestre par la Communauté de Communes de la Vallée du Glandon et transférés à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines. Elle peut le faire au vu de l'accord entre les deux communes des Villards sur la fiscalité professionnelle transférée à la C.C.V.G. au 31 décembre 2007 (base 2007), avec notamment la répartition de l'écrêtement de la taxe professionnelle sur la base 1/3 St Alban – 2/3 St Colomban ; toute remise en cause de cet accord, pour quelque raison que ce soit, rend caduque ladite convention avant l'échéance des emprunts.

Madame le Maire expose ensuite la convention de répartition des dépenses concernant le centre équestre de Ste-Marie-de-Cuines, dont la version originale, rédigée par Ste-Marie-de-Cuines, a été modifiée avant sa présentation en séance de ce soir. En effet, un paragraphe précisant la répartition des frais de fonctionnement du centre équestre, sur lesquels St Alban des Villards ne peut s'engager, a été retiré. La convention porte donc sur la répartition des annuités d'emprunts et les modalités de versement d'une commune vers l'autre. Pour information, l'annuité 2016 (intérêts et capital inclus) se monte, pour St-Alban-des-Villards, à 17 798.90 €.

En cas de vente du centre équestre, la recette reviendra au tiers aux trois communes.

Après avoir entendu les données de la convention et en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOpte le projet de convention de répartition des dépenses du Centre Equestre
LE TRANSMET aux deux autres communes concernées

3) Adoption du rapport sur l'eau

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Elle remercie vivement Vincent Darves-Blanc, stagiaire à la mairie pendant l'été 2017 et Daniel Quezel-Ambrunaz, pour la réalisation de ce rapport annuel.

Cet exposé doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Le présent exposé est public et permet d'informer les usagers du service. **Il est disponible en mairie et sur son site Internet.**

Après avoir entendu les données du rapport,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

4) Tarif de l'eau

Madame le Maire rappelle les tarifs de l'eau et de l'assainissement du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 et propose de les reconduire à l'identique pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, selon le tableau ci-dessous :

Abonnement	38.50 €
Location	11.00 €
Conso. eau tranche de 0 à 120 m ³	0.50 €
Conso. eau au-delà de 120 m ³	0.18 €
Abonnement assainissement	10.00 €
Assainissement par m ³ d'eau consommée	0.32 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE les tarifs de distribution de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

5) Avenant à la convention dite de co-maîtrise d'ouvrage avec le SDES (travaux du Bessay)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants est envisagé dans le cadre de l'opération des travaux du Bessay.

Madame le Maire rappelle la compétence régaliennne du SDES en matière de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité exploité par ENEDIS ; cette compétence a fait l'objet de la signature d'une convention dite de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDES. La répartition de la prise en charge financière de l'opération, les modalités de versement de la participation financière du SDES, obligent à signer un avenant à ladite convention initiale, précisant que la participation financière du SDES est de 70 % du montant total de l'opération de 25 232.00 € H.T.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DEMANDE au SDES de signer l'avenant à la convention initiale dite de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du seul réseau de distribution publique d'électricité.

AUTORISE le maire à signer l'avenant précité ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

6) **Compte rendu de la réunion publique sur le projet de microcentrale du Merlet**

Une réunion publique sur le projet de microcentrale du Merlet s'est tenue le vendredi 22 septembre dernier, en présence de 70 personnes environ avec pour but d'informer, d'échanger et de recueillir les réactions des habitants sur ce projet.

Madame le Maire a précisé où en était la commune dans ce dossier.

Fin avril - début mai 2017 : M. Adisson prend contact avec la commune pour répondre à un appel d'offres du ministère de l'Environnement sur la petite hydroélectricité avec la création d'une microcentrale sur le Merlet. M. Adisson est le partenaire privé (Compagnie des Hautes Chutes de Roques « C.H.C.R ») des communes de St Etienne de Cuines et St Alban des Villards pour la microcentrale du torrent du Bacheux, portée par la Société d'Economie Mixte « les Forces du Bacheux ».

19 juin 2017 : délibération du conseil municipal acceptant le projet de pré-cadrage environnemental à déposer pour le 14 août 2017, porté par une Société d'Economie Mixte en création, dans la mesure où la conduite de ce dossier n'engage pas financièrement la commune.

14 août 2017 : dépôt du dossier de pré cadrage

31 octobre 2017 : réponse du Ministère validant ou non le pré-projet

31 janvier 2018 : remise du dossier de réponse à l'appel d'offres

Juin 2018 : désignation des lauréats de l'appel d'offres

Été 2018 – été 2019 : montage des dossiers de demande d'autorisations – étude d'impact

Été 2020 : enquête publique

2020 – 2021 : réalisation

Avant de confirmer le projet, le conseil municipal s'est engagé à travailler autour de trois points :

- L'examen de l'encadrement législatif et réglementaire autorisant la création des SEM, en tenant compte des textes les plus récents,
- L'examen du montage financier devant permettre l'opération, en respectant totalement les intérêts de la commune à court, moyen et long terme,
- L'examen de l'intérêt environnemental et écologique de la création d'un tel équipement.

Les représentants de la société Nouvelles Energies Hydrauliques (maison mère de C.H.C.R) ont présenté le projet ; chaque participant pouvant intervenir au fil de la réunion.

Données de pré-étude : au niveau des Granges, prise d'eau au fil de l'eau (pas de barrage, un captage de type de celui de la combe du Bacheux mais de dimension un peu plus modeste), à une altitude de 1700 m, sur terrain communal ; des Granges à l'Echaut, conduite enterrée sous la piste existante et sous une petite portion du sentier pédestre ; jusqu'au-dessus du pont du Merlet sur la D927 E, conduite enterrée sous l'ancienne piste agricole qui mène au réservoir d'eau potable des Perrières ; bâtiment microcentrale installé soit à l'amont du pont du Merlet sur la D927 E (alt. 1050 m) soit au niveau de l'ancien bâtiment moulin -scierie-centrale de la famille Cartier – Lange Pierre (alt.1000 m environ) ; puissance installée : 3,5 MW, production attendue : 12,6 GWh ; ligne électrique enterrée.

Les interrogations des participants à la réunion ont porté sur la qualité de la vie piscicole dans le tronçon court-circuité, la question foncière (servitude de passage demandée pour l'enfouissement de la conduite sur terrain privé), la question financière (montage financier porteur – rendement futur). Le conseil municipal doit travailler toutes les réponses avant décisions ; il affirme son attachement au maintien du réseau d'eau non potable (eau des fontaines et branchements des particuliers) puisée directement dans le Merlet et dont le débit (estimé à 3 litres/seconde) devra se rajouter au débit réservé (10 % du débit moyen annuel).

7) **Point sur les connexions Internet et téléphoniques**

Madame le Maire indique les témoignages reçus en cet été 2017, évoquant une situation particulièrement difficile en termes de connexions Internet et téléphoniques. Les services départementaux du numérique, le Conseil Général, la communauté de communes du Canton

de La Chambre, l'opérateur Orange ont été alertés par la mairie : la situation est calamiteuse, particulièrement en période touristique, avec l'augmentation de la population. Toutes les activités professionnelles et de loisirs sont impactées par la qualité déplorable des liaisons numériques.

La mairie a interrogé les différents partenaires sur les retards pris dans l'installation de la fibre optique (qui paraît être la solution adaptée), et a insisté sur la nécessité de ne pas oublier les zones rurales, victimes d'une véritable fracture numérique.

Un article, paru dans Le Dauphiné Libéré suite à une séance de conseil communautaire où la question des connexions Internet avait été mise à l'ordre du jour, a été repéré par une journaliste du Monde qui est venue enquêter deux jours sur place et a fait paraître un article sur le Monde.fr. le 1^{er} octobre 2017.

Ayant largement attiré l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés de la vallée des Villards, le conseil municipal espère qu'elles seront prises en compte et que des réponses rapides lui seront apportées, notamment lors de la séance du Conseil Départemental du 20 octobre.

8) Questions diverses

Point sur la situation de la Maison du Tourisme des Villards. M. le Comptable du Trésor Public de La Chambre a indiqué aux maires de St Alban et de St Colomban qu'il devenait urgent de mettre en conformité le statut juridique de la Maison du Tourisme des Villards, en tout état de cause avant le 31 décembre 2017. La 4C devrait être présente dans le conseil d'administration de son E.P.I.C. puisque la loi NOTRe a imposé le transfert de la compétence « promotion touristique » aux communautés de communes. La présence d'un directeur est obligatoire. Par ailleurs, la Maison du Tourisme est en attente de réponse quant à son classement « office du tourisme ». Si elle ne l'obtenait pas, elle serait un simple Bureau d'Informations Touristiques. La création, entre la 4C et la commune de St François Longchamp, d'une Société Publique de Financement Local destinée à gérer le tourisme à St François Longchamp, avec une compétence étendue à l'ensemble du territoire de la 4C, met les communes des Villards en situation difficile. Madame le Maire indique avoir porté la voix de la commune de St Alban des Villards en opposition à cette création, lors du conseil communautaire de juillet 2017.

Un groupe de travail doit se réunir rapidement, avec des représentants de la 4C, de St-François-Longchamp et des communes des Villards, pour répondre à la requête impérative de M. le Comptable du Trésor Public.

Prédation du loup. Après les dernières attaques d'ovins sur St Colomban, Monsieur le Sous-Préfet, Frédéric Sautron, nouvellement nommé, a réuni les éleveurs en présence des maires des Villards et a visité la vallée.

Déneigement. L'appel d'offres a été publié le 6 septembre 2017.

Convention pour l'alpage du Merlet en 2018. Le diagnostic demandé à la Société d'Economie Alpestre est en voie de finalisation et permettra de travailler sur la convention pluriannuelle d'alpage.

Sans autres questions ou interventions des élus, parole est donnée au public.

Ont été abordés les points suivants :

Relations numériques. Faut-il envisager une intervention des habitants sous forme pétitionnaire ?

Branchements des particuliers sur l'eau non potable. Il est rappelé que ces branchements sont à la charge des particuliers.

Enrobé du parking du Bessay. Non budgétisé en 2017 ; à voir pour 2018

La séance est levée à 22 h 28